

AME

ASSOCIATION MESSANGES ENVIRONNEMENT

INFORMATIONS des ADHERENTS N° 39



Voeux pour 2022 : page 1
Mobilité en sécurité: pages 1 et 2 du CR

Environnement et qualité de vie: p. 2 et 3 du CR
Urbanisme: pages 3 et 4 du CR

Voeux pour l'environnement et la qualité de vie des résidents de Messanges en 2022.

Les administrateurs de l'AME(*) présentent leurs meilleurs voeux pour l'année 2022 aux adhérents de l'association: fidèles à son objet social, ils souhaitent pour tous les résidents la préservation de leur qualité de vie et de l'environnement dans tous les espaces de la commune.

Les désordres hydrauliques subis en 2021 ont révélé l'impact de l'artificialisation des sols par des constructions nouvelles sur l'écoulement naturel des eaux pluviales: plus que jamais, nous devons être attentifs au traitement des flux hydrauliques dans les nouveaux aménagements et projets de constructions.

La saturation des infrastructures d'accès aux plages observée pendant l'été écoulé a confirmé nos demandes antérieures pour leur adaptation aux flux de plagistes résidant temporairement ou provenant des communes voisines: la croissance des déplacements sur deux roues (avec ou sans assistance électrique) nécessite des investissements pour réduire localement l'usage de véhicules à quatre roues.

Ces sujets font l'objet de nos demandes et échanges avec la municipalité, pour répercussion dans de nombreux cas sur la communauté de communes MACS: lire en pages ci-après le compte rendu de notre dernière réunion du 7 janvier, qui mentionne la préparation de deux projets de construction de logements (près de la piscine municipale et près de la halle du bourg).

Il nous est promis une information publique sur ces projets, de la même façon que la communauté de communes MACS promet une large information sur les révisions déjà engagées pour son *Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)* et le *Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)*. Avec les associations de propriétaires de Moliets, Vieux Boucau et Soustons Plage, l'AME sera attentive (avec votre fidèle soutien) à l'impact de ces révisions pour l'environnement de la commune et la qualité de vie de ses résidents.

Le Conseil d'Administration de l'AME.

(*) Jean-Michel Andrade, Marie-France Ducasse, Thierry Ducret, Alain Gadou, Christian Larroudé, Florent Lourmière, Hélène Migot-Santos, Denis Oulés, Michel Rajot, Michel Resano.

Objet: nos échanges du vendredi 7 janvier écoulé sur

- Mobilité en sécurité
- Environnement et qualité de vie
- Urbanisme

Monsieur le Maire,

Les administrateurs de l'AME¹ ont pris connaissance de vos réponses aux questions exprimées vendredi 7 janvier en mairie, et par visioconférence. Marie-France Ducasse, Thierry Ducret, Alain Gadou, Michel Rajot et moi-même vous remercions pour votre accueil avec la participation de vos adjoints (Mme Pascale Castagnet, M. Jean Vartavarian).

Nous avons rappelé des questions abordées le 31 août écoulé auxquelles vous nous aviez promis des réponses, et nous avons abordé trois nouveaux sujets.

A. MOBILITÉ en SECURITÉ

1. Piste cyclable depuis la *Vélodyssée* jusqu'à la *Plage Nord*.

Vous nous confirmez le transfert de responsabilité par le Département à MACS des voies d'accès à la *Plage Nord*, mais vous n'êtes pas en mesure de nous préciser les choix d'aménagements prévus. Vous promettez de nous informer du projet qui sera proposé.

2. Piste cyclable depuis la *Vélodyssée* jusqu'à la *Plage Sud*.

Vous nous expliquez le renoncement antérieur par MACS à la création d'une piste le long de la route de la *Plage Sud* en raison de contraintes foncières nécessitant des expropriations. Pourtant la commune de Messanges avait bien anticipé la nécessaire largeur de cette voie nouvelle dans son Plan d'Occupation des Sols. C'était un chemin rural sablonneux desservant et bordant le camping Albret qui existe depuis 1961, jusqu'à la création du camping le Vieux-Port au début des années 80 avec la création d'une voie bitumée.

Nous regrettons que le non respect par l'aménageur du camping de la MARINA de la prescription notifiée le 31/08/2000 dans l'instruction du permis d'aménager n° AC 40 181 00 J9001 sollicité, conduise au renoncement précité².

¹ Jean-Michel Andrade, Marie-France Ducasse, Thierry Ducret, Alain Gadou, Christian Larroudé, Florent Lourmière, Hélène Migot-Santos, Denis Oulés, Michel Rajot, Michel Resano.

² « *Modifier le plan d'aménagement conformément au Plan d'Occupation des Sols de la Commune qui prévoit l'élargissement du chemin rural à 10 m d'emprise. (Emplacement réservé)* »

Nous rappelons que l'accès par des cyclistes aux commerces (Super U et autres) depuis la *Vélocyssée* à l'Est de la route de la plage est le plus adapté à l'environnement et indispensable au cadre de vie actuel. Il est aujourd'hui en partie aménagé et il devra être complété (emplacement réservé MES03 inscrit au PLUi).

Et donc, si les contraintes précitées ne peuvent être levées, nous suggérons que la sécurisation des flux de véhicules automobiles, piétons et cyclistes sur la route de la plage soit assurée par une chicane (sens unique alterné) dans la partie étroite longeant le camping de la MARINA sur 150 m. Cette option est plus économique et plus écologique que celle envisagée - passant près de la caserne des pompiers et du *Chemin de la Côte* - qui artificialiserait beaucoup de terrains naturels. Elle est cohérente avec les préconisations du *Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales* pour préserver l'environnement: canaliser les flux de personnes à partir de l'existant. La mise en place d'une solution innovante adaptée à la situation le long de la voie de la *Plage Sud* s'avérerait satisfaisante pour tous.

Nous notons votre acceptation de faire étudier ce projet par le service des travaux de voirie de MACS.

3. Carrefour lotissement Clos de Judas et RD 652.

Vous nous confirmez l'étude par le service des routes du département du projet de carrefour en sortie Nord du bourg permettant la desserte des lotissements Clos de Judas, d'Armande et de Basile, ainsi que l'urbanisation (OAP n° 1) prévue dans le PLUi: étude validée en conseil municipal du 7 décembre. Le coût prévisionnel est 250000 € pour une réalisation fin 2023.

B. ENVIRONNEMENT ET QUALITE DE VIE

1. Risques de pollutions par centres équestres (notre courrier du 30/05/2021).

Votre secrétaire de mairie nous a donné à consulter le permis de construire le centre équestre du Vieux Port en date du 26 juin 1986. Il prescrit le respect des articles 153 à 157 et 159 du Règlement Sanitaire Départemental (RSD), mais les plans associés comme le certificat de conformité du 13 mars 1987 ne mentionnent aucun équipement tel que prescrit par le RSD.

Le permis de restructuration du centre équestre de La Prade avec la construction du complexe touristique ODALYS du 20 décembre 2004 ne comporte aucun plan relatif aux équipements équestres. Votre secrétaire nous informe qu' « *une fumièrè règlementaire permet de*

procéder au dépôt de fumier ». La présence d'un tuyau d'évacuation d'effluents liquides dans le fossé proche qui rejoint le ruisseau de La Prade entretient des doutes sur la bonne conformité des équipements au RSD.

Vous nous proposez d'interroger les propriétaires ou le syndicat intercommunal EMMA. Mais il ne nous appartient pas d'exercer le pouvoir de police qui dans ce domaine est de la responsabilité du maire.

2. Mesures curatives et préventives d'inondations (entretien des fossés, étude d'hydrogéologie et autres...).

Vous regrettez avec nous l'absence d'accord entre MACS (en charge de GEMAPI) et les deux syndicats intercommunaux en charge de l'entretien et de la gestion de flux hydrauliques (SMRCS et SIPA) pour l'étude annoncée d'hydrogéologie. Vous considérez que la commune a correctement géré les obligations des propriétaires, et remédié aux réparations qui sont de sa responsabilité, notamment dans les traversées de routes et chemins.

Nos constatations (non exhaustives) dans quelques zones communales (Ruisseau Bartblon : parcelles section AM numéro 771, section AM numéro 908 – Franchissement du fossé sur le chemin rural entre les parcelles section AM numéros 346 et 346), nous font craindre la persistance de désordres pour l'évacuation d'eaux pluviales lors d'épisodes de pluies intenses.

Avec les associations de propriétaires de Moliets, Vieux Boucau et Soustons plage, l'AME reste attentive à l'évolution nécessaire de la gouvernance des flux hydrauliques autour et dans le lac marin de Port d'Albret, pour la prévention de risques d'inondations et de dégradations environnementales de l'exutoire des courants de Soustons et Messanges.

C. URBANISME

1. Appel à projets d'activités touristiques au Pey de l'Ancre.

Vous nous informez qu'une dizaine de candidats préparent leur réponse, et qu'il sera demandé à certains d'approfondir leur projet au delà du 31 janvier. En réponse à notre question, vous nous précisez qu'une voie de contournement à l'Est des terrains sera réalisée depuis le carrefour au Sud de celui de Super U jusqu'à celui de la caserne des pompiers afin de désengorger le trafic entre ces deux lieux.

Nous vous demandons de participer à la réunion de la commission d'urbanisme qui examinera les réponses des candidats, pour exprimer des avis, comme le permet la délibération du Conseil Municipal du 27

mai 2020. Vous acceptez que l'on vous propose un représentant de l'association.

2. **Projet de constructions entre piscine municipale et ZAC de Moïsan.**

Nous vous faisons part. de l'inquiétude de certains de nos adhérents qui ont connaissance de projets de construction de logements par la commune, et recherchent des informations. Vous nous confirmez que 22 logements (du T2 au T4 en R+1) sont en étude sous maîtrise d'ouvrage de la commune pour accession à la propriété de Messangeots, à prix maîtrisés. Une réunion publique (en salle ou par webinaire) présentera ce dossier, et le site Web de la commune donnera toutes informations souhaitées lorsqu'il sera arrêté et autorisé.

3. **Projet de constructions sur le terrain situé au Nord de la halle.**

Vous nous informez de ce que le propriétaire du terrain vierge longeant l'avenue de la Gemme au Nord de la halle confie à un promoteur un projet de construction de maisons dont l'intégration au centre du bourg nécessite très probablement des adaptations. L'information du public sera faite le moment venu comme pour le projet précédent.

Mme Ducasse vous renouvelle le souhait de l'association d'avoir un dialogue constructif avec vous et vos conseillers municipaux. C'est pourquoi nous réitérons notre demande exprimée dans des courriers de septembre et octobre 2020 à savoir que deux administrateurs de l'AME puissent être informés de projets d'urbanisme par la *Commission d'urbanisme et droit des sols* avant leur soumission pour décision au conseil municipal. L'association pourrait ainsi exprimer un avis communiqué par la commission au conseil municipal décideur.

Nous vous prions, Monsieur le Maire, d'accepter nos respectueuses salutations.

Pour le Conseil d'Administration, le président: Denis Oulés

